



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-10518>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **26-10518**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-136403

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Troyes Champagne Metropole

Correspondant : François BAROIN

Adresse : 1 place Robert Galley, 10000 TROYES

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=38396>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation partielle et l'extension de la patinoire des 3 seine La Patinoire des 3 Seine, propriété de Troyes Champagne Métropole, est un équipement de loisirs dans le département de l'Aube. 3 associations sportives fréquentent la patinoire (1 club de hockey sur glace et 2 clubs de patinage artistique). Les locaux existants ne sont plus adaptés, tant pour le stockage, l'organisation des locaux techniques et des bureaux des associations mais également du fait de l'absence de vestiaires supplémentaires et d'un « espace » réservé aux arbitres. Par conséquent, la Patinoire des 3 Seine nécessite des travaux de rénovation et d'aménagement intérieurs sur des locaux accessoires et la création de locaux neufs (vestiaires et locaux associatifs notamment) en procédant à une extension du bâtiment existant. Éléments de missions :ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR. En outre, le candidat, se verra confier les missions complémentaires suivantes : - Mission complémentaire n°1 (MC1) : Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier (OPC). - Mission complémentaire n°2 (MC2) : Etudes de diagnostic (DIAG). En application des articles L2113-10 du Code de la commande publique, le présent marché n'est pas alloti. Cf article 3.2.1 du RC pour la justification du non allotissement. Le marché public est décomposé en 8 phases (cf article 3.2.3 du RC). Le présent marché public de maîtrise d'œuvre sera conclu sous la forme d'un marché ordinaire et sera traité à prix provisoires. La durée de validité du présent marché court à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement du ou des lots travaux (période de garantie incluse). Les délais d'exécution seront fixés à l'article E2 de l'AE. Une visite des lieux est obligatoire (cf article 3-4 du RC).-

Lieu d'exécution et de livraison : 1 place Robert Galley, 10000 TROYES

Section 4 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 5 - Informations rectificatives

- Dans la rubrique "ReceptionOffres"

Au lieu de : "05/02/2026 à 17:00", **lire :** "09/02/2026 à 17:00"

- Dans la rubrique "Section 11 - Autres renseignements"

Au lieu de : "La qualité et la pertinence de l'intention architecturale et environnementale, traduisant la compréhension du programme et des contraintes du site, illustrées par des documents graphiques tels que des schémas, des croquis et des perspectives et y compris à travers le SOPRE (schéma organisationnel du plan de respect de l'environnement, venant préciser l'organisation et la méthodologie envisagées, visant à améliorer la fonctionnalité et l'efficacité énergétique de la patinoire concernant toutes les phases du projet (APS, APD, PRO, ACT et DET)), sous-critère noté sur 50 points.", **lire :** "La qualité et la pertinence de l'intention architecturale et environnementale, traduisant la compréhension du programme et des contraintes du site. Les candidats devront expliquer et exprimer leur parti pris architectural, fonctionnel et environnemental de manière claire et détaillée, y compris à travers le SOPRE (schéma organisationnel du plan de respect de l'environnement, venant préciser l'organisation et la méthodologie envisagées, visant à améliorer la fonctionnalité et l'efficacité énergétique de la patinoire concernant toutes les phases du projet (APS, APD, PRO, ACT et DET)), sous-critère noté sur 50 points. Les autres mentions de la partie "renseignements complémentaires" restent inchangées."

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/01/2026